



La Roche-sur-Yon, le lundi 8 décembre 2025

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre
BP 829
85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02 51 47 47 47

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

1 ACTION DE SOUTIEN A L'INNOVATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE LA ROCHE-SUR -YON AGGLOMERATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CPME 85 ET LA SAEML ORYON

Rapporteur : Monsieur Jacky GODARD

Dans le cadre du soutien à l'entreprenariat, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la mise en place d'un partenariat avec la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) 85 et la SAEML ORYON.

L'objectif est :

- pour les Entreprises, de soutenir le développement de la culture de l'entreprenariat, du digital et de l'innovation dans les TPE/PME, en les accompagnant dans cette démarche via les actions et missions de la LOCO Numérique, de la Pépinière d'entreprise et du C.R.I ;
- pour la SAEML ORYON, de développer la notoriété du C.R.I et de la Pépinière d'entreprises, et promouvoir leurs actions auprès des entreprises, créateurs d'entreprises vendéennes ;
- pour la CPME Vendée, de promouvoir la CPME Vendée auprès des entreprises et du réseau de partenaires de la SAEML ORYON, du C.R.I, de la Pépinière d'entreprises et de la LOCO Numérique ;
- pour La Roche-sur-Yon Agglomération, de soutenir le développement économique et montrer une image dynamique du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 11 VOIX POUR

8 élus ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Thierry GANACHAUD, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Pierre LEFEBVRE, Madame Angie LEBOEUF.

2 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MOBIL-HOME RIDEAU - ZAE VILLENEUVE - VENANSault

Rapporteur : Monsieur Yannick DAVID

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la cession, au profit de l'entreprise MOBIL-HOME RIDEAU, d'une emprise foncière non bâtie d'une superficie d'environ 10 416 m² située au sein de la zone d'activités Villeneuve à Venansault. Cette acquisition a pour objet la création d'un espace de stockage destiné aux produits finis de l'entreprise.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 4 septembre 2025.
Les parties se sont entendues sur un prix de vente de 30 € HT/m², soit un montant total estimé de 312 480 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR

3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE FOUGERE EN VUE DE LA REALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE

Rapporteur : Monsieur Luc BOUARD

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, La Roche-sur-Yon Agglomération définit ses objectifs stratégiques et opérationnels au travers de son programme d'actions. A cet effet, La Roche-sur-Yon Agglomération et la SEM Vendée Energie producteur local d'énergies renouvelables créée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Vendée (SyDEV), se sont rapprochées car elles ont constaté l'intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergie renouvelable. La mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable sur la toiture de la salle polyvalente de la commune de Fougeré répond pleinement à ces orientations. Il est proposé au Bureau d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire de la toiture de cet équipement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 17 VOIX POUR

3 élus ne prennent pas part au vote : Madame Anne AUBIN-SICARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Laurent FAVREAU.

4 CESSION D'UN ENSEMBLE DE MOBILIERS ET D'AUDIOCONFERENCE DE REUNION ET MATERIELS D'AUDIOCONFERENCE SUR LA PLATE-FORME AGORASTORE

Rapporteur : Monsieur Jacky GODARD

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la mise en vente sur Internet d'un ensemble de mobilier de réunion et matériels d'audioconférence, pour lequel le prix de vente est susceptible de dépasser 5 000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR